

Délibération du Conseil d'Administration

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE RIORGES

2023.02

OBJET :

RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023

Séance ordinaire du 8 Février 2023



LE PRESIDENT CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 Février 2023 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

Monsieur Jean-Luc CHERVIN
Madame Isabelle BERTHELOT
Madame Martine SCHMÜCK
Madame Michelle BOUCHET
Madame Chantal LACOUR
Madame Andrée RICCETTI
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Monsieur Gilles CONVERT
Madame Christiane PERROTON
Madame Suzanne KELLER

Absents avec excuses :
Monsieur Daniel BARRET
Madame Rolande VAGINAY
Monsieur Guy MARTIN

Madame Annie FASSOLETTE
Madame Catherine REMY-MENU

Vu

Secrétaire élu pour la durée de la session :

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2023
DEBAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales a modifié le code général des collectivités territoriales (article L2312-1)

« Dans les communes de 3500 habitants et plus , le Maire présente au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget , un rapport sur le orientations budgétaires , les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette .ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal ... il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique .

L'article 123- 8 du code l'action sociale et des familles dispose que les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux ou intercommunaux d'action sociale... »

En conséquence :

- vu la Loi NOTRe du 7 août 2015
- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le Code de l'action sociale et des familles

Il est demandé au conseil d'administration du CCAS de bien vouloir approuver le débat d'orientations budgétaires 2023, sur la base du rapport communiqué préalablement à chaque administrateur et joint à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

*Ont signé au registre tous les membres présents
- Certifié,
Riorges, le 13 Février 2023*

Le Président du CCAS,
Pour le Président du CCAS absent,
Et la Vice-Présidente du CCAS absente,
L'administratrice du CCAS,
Andrée RICCETTI.



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the right side of the official stamp.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Ce débat concerne les communes de plus de 3500 habitants. La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République : NOTRe stipule que le débat doit faire l'objet d'une délibération.

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par le CCAS.

Orientations budgétaires 2023

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont classées en rubriques correspondant aux nécessités comptables.

L'exercice 2023 sera élaboré selon la nouvelle nomenclature comptable M 57 qui sera obligatoire à compter du 01/01/2024.

Les comptes ne seront clos définitivement que lors de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. **Les éléments chiffrés exposés ci-dessous sont des estimations proches de la réalité.**

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le poste enfance et adolescence concerne l'aide aux classes transplantées et les aides aux vacances.

Le poste personnes en difficultés comprend : l'aide alimentaire, l'aide aux étudiants, les secours d'urgence et l'aide à l'enseignement musical. Une nouvelle aide à la pratique sportive pour les jeunes Riorgeois est à l'étude.

Les postes consacrés aux personnes âgées concernent l'animation et le maintien à domicile.

Le tableau suivant présente les dépenses et les recettes budgétées et réalisées en 2022, en fonction des éléments connus à ce jour, ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Il a été nécessaire d'adopter deux décisions modificatives durant l'exercice 2022.

Les dépenses de fonctionnement

Un état récapitulatif des dépenses de fonctionnement est proposé.

Un état plus détaillé conforme à la nomenclature comptable est fourni en annexe.

	Budgété	Réalisé 2022	Orientations 2023
Animations	36 100.00	27 388.91	22 900.00
EHPAD - Quiétude	264 606.00	261 352.39	270 830.00
Foyer P Laroque	140 630.00	134 276.38	141 820.00
Service personnes âgées	6 279.00	5 614.05	6 550.00
Service social	225 683.20	218 854.14	280 810.00
Total général	673 298.20	647 485.87	722 910.00

Les dépenses 2022 sont exécutées à 96 %. Deux décisions modificatives ont été prises en octobre et décembre 2022 afin d'ajuster les dépenses.

Les orientations 2023 envisagent des dépenses de fonctionnement à la hausse pour les motifs suivants :

- Les dépenses d'aide aux vacances et aux personnes en difficultés ont un fort taux d'exécution. En ce début d'année 2023, le CCAS a été sollicité à de nombreuses reprises pour des demandes de prise en charge pour les classes transplantées. Par conséquent, il est proposé d'augmenter ce poste de dépenses.
- Les orientations 2023 tiennent compte de la volonté de poursuivre et renforcer les animations traditionnelles tout en adaptant l'offre aux besoins des Riorgois.
- La facturation du personnel communal augmentera en 2023 en raison du recrutement d'une responsable des solidarités et de la santé à temps plein. Auparavant, le responsable du CCAS n'officialait qu'à mi-temps à la mairie de Riorges.
La charge salariale est également impactée en ce début d'année par le versement du salaire de l'ancien responsable, employé par Roannais Agglomération, qui s'effectue avec un an de décalage (soit en janvier 2023 pour l'année 2022).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budgété	Réalisé 2022	Orientations 2023
Animations	3 000.00	3 404.60	3 400.00
PRESTATIONS DE SERVICES	3 000.00	3 404.60	3400
EHPAD - Quiétude	242 966.00	242 966.00	243 000.00
REVENUS DES IMMEUBLES	242 966.00	242 966.00	243 000.00
Foyer P Laroque	44 000.00	47 873.60	45 000.00
PRESTATIONS DE SERVICES	44 000.00	47 873.60	45 000.00
Service social	383 332.20	384 163.20	431 510.00
DONS ET QUETES	1 000.00	1 831.00	1 000.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 332.20	12 332.20	30 000.00
SUBVENTIONS PARTICIPATION COMMUNES	370 000.00	370 000.00	400 510.00
Total général	673 298.20	678 407.40	722 910.00

Les recettes 2022 permettent de dégager un excédent de fonctionnement de l'ordre de 30 000 €. Il sera proposé de l'affecter en recette de fonctionnement pour atténuer la subvention 2023.

LA DEMANDE DE SUBVENTION 2023 :

En 2023, il sera demandé à la commune une subvention de l'ordre de 400 510 euros afin d'équilibrer le budget de fonctionnement.

LA SECTION INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budgété 2022	Réalisé 2022	Report	Orientations 2023
Travaux EHPAD	80 739.89 €	71 784.29 €	2121.48	11 250.00 €
Achat EHPAD				
Remboursement capital	129 700.00 €	129 677.36 €		136 500.00 €
Matériel divers et études	7 170.00 €	6 715.70 €	0	13 000.00 €
Chaudière	70 061.00 €	180.00 €	66112.23	- €
Prêt à caractère social	1 400.00 €	- €		1 400.00 €
Total	289 070.89 €	208 357.35 €	68233.71 €	162 150.00 €

Les dépenses d'investissement comportent comme chaque année le remboursement du capital et des crédits pour les travaux EHPAD.

Un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été élaboré pour analyser les besoins de travaux nécessaires au sein de l'EHPAD Quiétude. Un travail est actuellement engagé afin d'identifier les travaux indispensables et les potentielles sources de financement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Total 2022 BP DM Reports	Réalisé 2022	Report	Orientations 2023
FCTVA				600.00 €
Prêt à caractère social	1 400.00 €			1 400.00 €
Résultat	41 928.89 €	41 928.89 €		11 000.00 €
Emprunt	100 000.00 €	- €	100 000.00 €	- €
Amortissements	145 742.00 €	145 741.57 €		149 150.00 €
Total	289 070.89 €	187 670.46 €	100 000.00 €	162 150.00 €

Les recettes 2022 permettent de dégager un excédent de l'ordre de 11 000 € qui permettra de financer une partie des travaux à l'EHPAD.

La dette du CCAS est composé de 2 emprunts :

- Le 1^{er} a été contracté en 2017 auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes) Quiétude. Le montant initial était de 2 800 000 € au taux fixe de 1.61%. Le remboursement est trimestriel sur une durée de 20 ans, la dernière échéance sera donc le 16/12/2036.
- Le second d'un montant de 100 000 € a été contracté en 2022 afin de réaliser des travaux indispensables au sein de l'EHPAD Quiétude. A la suite d'une consultation, ce prêt bancaire a été réalisé auprès de Caisse d'Epargne et sera encaissé au 25 janvier 2023. C'est pourquoi il n'apparaît pas dans l'encours de dette 2023. Le remboursement s'effectuera chaque trimestre, sur une durée de 15 ans, au taux d'intérêt du livret A + 0,25 %.

	Encours au 1 ^{er} janvier	Capital	Intérêts	Annuité
2023	2 052 289	136 019	34 429	170 448
2024	2 016 270	139 680	33 733	173 412
2025	1 876 591	141 979	30 663	172 642
2026	1 734 611	144 317	27 899	172 217

LES PROJETS 2023

1) Affaires générales

Le personnel affecté au CCAS est mis à disposition par la commune en contrepartie d'une facturation compensée par une subvention. Ce mécanisme a pour objectif de mesurer le coût du service en incluant la masse salariale.

Les effectifs sont de 5.3 ETP (6 personnes).

L'ancien Responsable du CCAS, récemment parti à la retraite, était employé à mi-temps par la commune de Riorges. La Mairie a recruté au 5 janvier 2023 une Responsable des solidarités et de la santé employée à temps plein.

2) Au foyer Pierre Laroque

Le foyer Pierre Laroque a repris un fonctionnement normal. En revanche, la fréquentation est plus faible qu'avant la crise COVID. La commune souhaite maintenir l'offre proposée au Foyer tout en renforçant sa fréquentation.

Le jardin partagé poursuivra son activité en 2023.

3) Aide aux personnes en difficulté

L'année 2023 sera toujours marquée par une grande vigilance à l'égard des personnes en difficulté.

L'aide alimentaire est un axe fondamental de la politique en faveur des personnes en difficultés. Elle permet un lien social.

Les secours financiers dispensés par le CCAS, avec le concours de la commission roannaise des aides financières, sont aussi un outil important de lutte contre la précarité. Ils seront reconduits en 2023.

L'impact de la crise inflationniste sur le recours à ces prestations sera à évaluer sur l'année 2023.

Le service inclusion numérique a été proposé à la rentrée 2021. Il a connu sa première année de fonctionnement avec des fréquentations modérées. Un travail sera engagé sur l'année 2023 afin de renforcer la communication relative à cette offre d'accompagnement.

Un agent polyvalent d'accueil du CCAS assure cette mission auprès des publics. Elle recense leurs problèmes et leur fait découvrir les applications :

- Aide aux démarches dématérialisées des publics
- Accompagnement dans les démarches citoyennes ou personnelles
- Démonstration pour l'utilisation des sites ou progiciels destinés à accomplir des formalités en rendant autonome le plus possible.

Le service est habilité Aidant Connect. Le Département a accordé une subvention pour l'achat de matériel avec un conventionnement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

4) Aides aux familles

Le CCAS de la ville de Riorges restera mobilisé auprès des familles grâce aux aides aux vacances, aux classes transplantées et l'aide à l'enseignement musical.

Les écoles reprennent les projets de classes transplantées à la faveur d'un contexte sanitaire plus favorable. Le CCAS est fortement sollicité pour contribuer à la prise en charge des séjours.

5) Personnes âgées

Le service 3^{ème} âge assure un suivi et un accueil de proximité pour les personnes à domicile. Une attention particulière est portée sur les personnes âgées désorientées qui ne peuvent pas entrer en établissement ainsi que sur les personnes en précarité financière.

Le CCAS recense une partie des demandes d'admission à l'EHPAD Quiétude.

L'aide à la personne pour les repas à domicile permet aux personnes âgées de choisir un prestataire parmi les associations spécialisées dans le maintien à domicile et le suivi.

Les aides facultatives en matière de maintien à domicile sont maintenues : repas à domicile, télé assistance, accueil de jour.

6) L'EHPAD Quiétude

La masse salariale est gérée par l'EHPAD avec un rattachement au Pdt du CCAS.
Les effectifs sont de 60 agents pour 57,95 ETP.

Les opérations liées au bâtiment existant ;

Le bâtiment nécessite d'importants travaux. Aussi, un programme pluri annuel d'investissement (PPI) est en cours d'étude, en lien avec les services municipaux et la direction de l'EHPAD. Un travail est actuellement engagé afin d'identifier les travaux indispensables, de les phaser et d'envisager les potentielles sources de financement.

7) Intercommunalité

La commune de Riorges est toujours en relation avec Roannais Agglomération dans le cadre de ses compétences action sociale d'intérêt communautaire.
La commune s'intègre notamment dans le système permis de louer dans le cadre d'une loi nouvelle.

Il est demandé au conseil d'administration du CCAS de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

ANNEXES

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budgété	Réalisé 2022	Orientations 2023
Animations	36 100.00	27 388.91	22 900.00
CHOCOLATS NOEL_ BOISSONS REPAS DE NOEL	1 500.00	2 696.75	1600
PETITES FOURNITURES	100.00	-	100
REPAS DES SENIORS	28 500.00	18 991.00	15 000
SORTIES A LA JOURNEE	4 500.00	4 075.56	4600
FRAIS BANCAIRES	-	5.60	0
TRANSPORTS REPAS_ SORTIES SENIORS	1 500.00	1 620.00	1600
EHPAD - Quiétude	264 606.00	261 352.39	270 830.00
ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL	1 200.00	905.00	500
REFACTURATION DE DEPENSES	19 700.00	19 699.81	19700
PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	27 030.00	27 029.57	29130
AMORTISSEMENTS DE L'EHPAD	144 486.00	144 486.00	148000
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 000.00	2 094.07	3000
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000.00	942.60	1000
INTERETS REGLES A ECHEANCE	34 350.00	34 349.36	35000
ASSURANCE MULTIRISQUES	3 400.00	3 190.18	3500
FRAIS BANCAIRES PRÊT EHPAD	-	100.00	0
TAXES FONCIERES	30 440.00	30 441.00	31000
Foyer P Laroque	140 630.00	134 276.38	141 820.00
REPAS DU FOYER ET BLANCHISSERIE	32 000.00	29 912.09	32000
ALIMENTATION (épicerie)	5 000.00	3 709.66	5300
COTISATIONS SACEM ET SPRE	1 200.00	900.06	1200
CHARGES (gaz, électricité, telecom, taxe foncière ...)	7 000.00	5 812.65	7500
ENTRETIEN ET REPARATIONS DU MATERIEL (électroménager)	530.00	462.02	600
ANIMATIONS MUSICALES ET ANNIVERSAIRES	1 600.00	1 022.45	1700
PETIT MATERIEL_PAPETERIE	300.00	201.90	300
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX (vitres)	200.00	210.60	250
HONORAIRES COPROPRIETE FONCIA GERBAY	270.00	228.43	270
LOCATIONS TERMINAL CB	480.00	475.20	500
PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	92 000.00	91 091.00	92000
FRAIS DE PAIEMENT PAR CARTE BLEUE	50.00	100.32	50
SUBVENTIONS SECOURISTES	-	150.00	150
Service personnes âgées	6 279.00	5 614.05	6 550.00
ACCUEIL DE JOUR_ TELEASSISTANCE	3 300.00	2 661.90	3300
AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DU FOYER	889.00	888.57	1150
CADEAUX CENTENAIRES	90.00	81.00	100
MULTIRISQUES PROTECTION JURIDIQUE	2 000.00	1 982.58	2000

Service social	225 683.20	218 854.14	280 810.00
DIAGNOSTIC HABITAT	470.00	480.00	480
AIDES AUX FAMILLES (classes transplantées, aides aux vacances, aides aux étudiants, CAP ...)	28 500.00	26 480.04	34500
COLIS ALIMENTAIRE	35 100.00	33 964.93	37500
REPAS A DOMICILE - Aide portage repas	6 246.00	5 291.83	6500
COTISATION BANQUE ALIMENTAIRE	850.00	442.00	450
CHARGES DIVERSES POUR LE LOCAL ALIMENTAIRE	5 400.00	5 318.11	5500
COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. (bénévoles)	300.00	-	300
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	100.00	-	100
AMORTISSEMENT DU MATERIEL	367.00	367.00	370
ABONNEMENT UNCCAS	450.20	446.17	460
REPAS DES BENEVOLES	400.00	280.00	300
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-	120.85	150
MAINTENANCE PROGICIELS (MALFO)	2 700.00	1 685.05	2700
PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEM	141 000.00	141 438.00	188000
SECOURS D'URGENCE	3 500.00	2 390.16	3500
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	300.00	150.00	0
Total général	673 298.20	647 485.87	722 910.00

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budgété	Réalisé 2022	Orientations 2023
Animations	3 000.00	3 404.60	3 400.00
PRESTATIONS DE SERVICES	3 000.00	3 404.60	3400
EHPAD - Quiétude	242 966.00	242 966.00	243 000.00
REVENUS DES IMMEUBLES	242 966.00	242 966.00	243 000.00
Foyer P Laroque	44 000.00	47 873.60	45 000.00
PRESTATIONS DE SERVICES	44 000.00	47 873.60	45 000.00
Service social	383 332.20	384 163.20	431 510.00
DONS ET QUETES	1 000.00	1 831.00	1 000.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 332.20	12 332.20	30 000.00
SUBVENTIONS PARTICIPATION COMMUNES	370 000.00	370 000.00	400 510.00
Total général	673 298.20	678 407.40	722 910.00

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Budgété 2022	Réalisé 2022	Report	Orientations 2023
Travaux EHPAD	80 739.89 €	71 784.29 €	2121.48	11 250.00 €
Achat EHPAD				
Remboursement capital	129 700.00 €	129 677.36 €		136 500.00 €
Materiel divers et études	7 170.00 €	6 715.70 €	0	13 000.00 €
Chaudière	70 061.00 €	180.00 €	66112.23	- €
Prêt à caractère social	1 400.00 €	- €		1 400.00 €
Total	289 070.89 €	208 357.35 €	68233.71	162 150.00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Total 2022 BP DM Reports	Réalisé 2022	Report	Orientations 2023
FCTVA				600.00 €
Prêt à caractère social	1 400.00 €			1 400.00 €
Résultat	41 928.89 €	41 928.89 €		11 000.00 €
Emprunt	100 000.00 €	- €	100 000.00 €	- €
Amortissements	145 742.00 €	145 741.57 €		149 150.00 €
Total	289 070.89 €	187 670.46 €	100 000.00 €	162 150.00 €